

A NEE 1964 - 0 - N° 20 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement,

Le conseil des ministres entendu,

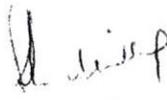
D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Basile MENSAH, Conseiller aux Affaires Administratives, précédemment Adjoint à l'Inspecteur des Affaires Administratives, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives par intérim.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

par le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,


S.-M. APITHY

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR 5 DFP + DP 4
DC 15 DCF 4